

ALERTE OTAN !

Belgique- Belgique
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/17024
P 301185

Bulletin trimestriel du Comité de Surveillance OTAN
N°68 - 1er trimestre 2018

Sommaire

- p2** Communiqué de presse
«Pas d'avions de chasse»
- p3** Appel : Action du 22 avril
- p4** «Dans le port d'Anvers y a
des blindés US qui débarquent...»
- P5** Syrie : La libération de la
Ghouta, un coup dur pour l'OTAN
- p6** Libye : «L'OTAN devra
répondre de ses crimes»
- p9** UE = Espace Schengen
pour l'OTAN
- p10** En marche vers une
armée européenne?
- p12** Pétition : Le gouvernement
belge doit protéger B. Kimyongür

Stop à l'achat des bombardiers ! Stop à la politique de guerre !

Depuis plus de deux ans la Plateforme contre les Avions de Chasse fait campagne contre l'achat de nouveaux bombardiers-dont de possibles charges nucléaires - par la Belgique. Elle a mis en évidence la nocivité, le caractère de domination d'autres pays , et le coût faramineux que représenterait cet achat – 15 milliards d'euros – pour la population en Belgique, alors que le gouvernement Michel veut imposer des économies drastiques dans tous les secteurs publics.

Le scandale du "F-16 GATE" éclate maintenant, au moment où le gouvernement doit faire son "choix" entre les offres des derniers constructeurs de bombardiers en lice, dont le plus important est l'américain Lockheed Martin (le constructeur des F-16, et des F-35 les favoris). Il apparaît que la flotte actuelle des F-16 que possède l'armée belge n'est pas en fin de vie, mais pourrait encore servir 5 ans, voire même plus de 20 ans. Le lobbying intense pour remplacer les F-16 et acheter les F-35, c'est parce que ces derniers sont les seuls à pouvoir transporter et donc utiliser les nouvelles bombes atomiques des Etats-Unis.

Il est de plus en plus clair pour tout le monde que ces bombardiers, qui devraient être en mesure de porter ces bombes nucléaires étasuniennes du dernier cri, ne sont pas destinés à la défense de notre

pays, mais à participer au renforcement de la monstrueuse machine de guerre de l'OTAN. Et cette machine de guerre sert à la préparation de nouvelles guerres. Elle ne fait qu'accélérer l'escalade vers l'affrontement mondial.

Ce n'est pas pour la parade que l'Union Européenne joint ses efforts de militarisation à outrance à ceux des Etats-Unis pour construire un véritable "rideau de fer" à la frontière de la Russie. L'Otan a l'arrogance de prétendre que la frontière de la Russie, c'est la frontière de l'Otan. Le bouclier anti-missile continue à s'installer à l'Est de l'Europe, des troupes et des blindés américains vont bientôt débarquer au Port d'Anvers, direction la Pologne. L'UE est pressée par le gouvernement US d'organiser un "Schengen" militaire, afin que tous les règlements de circulation des troupes et du matériel militaire soient les mêmes sur tout le territoire européen, idem pour les routes, les ponts, les chemins de fer.

L'opposition à l'achat de nouveaux avions de chasse montre bien la conscience grandissante en Belgique de ne pas vouloir payer pour des guerres qui ne sont pas les nôtres, nous pouvons faire entendre cette voix très fortement et dire, aux parlementaires, aux partis politiques, au gouvernement: Stop à l'achat des avions de guerre !



Communiqué de presse de la plateforme « Pas d'avions de chasse »

Après la divulgation ce mardi 20 mars, du rapport de Lockheed Martin, la plateforme « Pas d'avions de chasse » demande une nouvelle fois l'arrêt de la procédure du remplacement des F16 et l'organisation d'un débat public, transparent et démocratique.

L'opacité et l'irrégularité de la procédure de remplacement des F16 s'est une nouvelle fois illustrée par la divulgation, ce mardi 20 mars, d'un rapport de l'avionneur américain Lockheed Martin, grand favori de l'appel d'offre lancé par le gouvernement. Ce rapport souligne la possibilité de prolonger la durée de vie des F16 au-delà de la date d'obsolescence annoncée par le gouvernement Belge (2028). Cette divulgation vient encore confirmer, si besoin en était, que la « nécessité » de décider du remplacement des F16 Belges au cours de cette législature ne relève pas d'un prétendu impératif technique, mais bien d'une volonté politique, éminemment questionnable, de notre gouvernement.

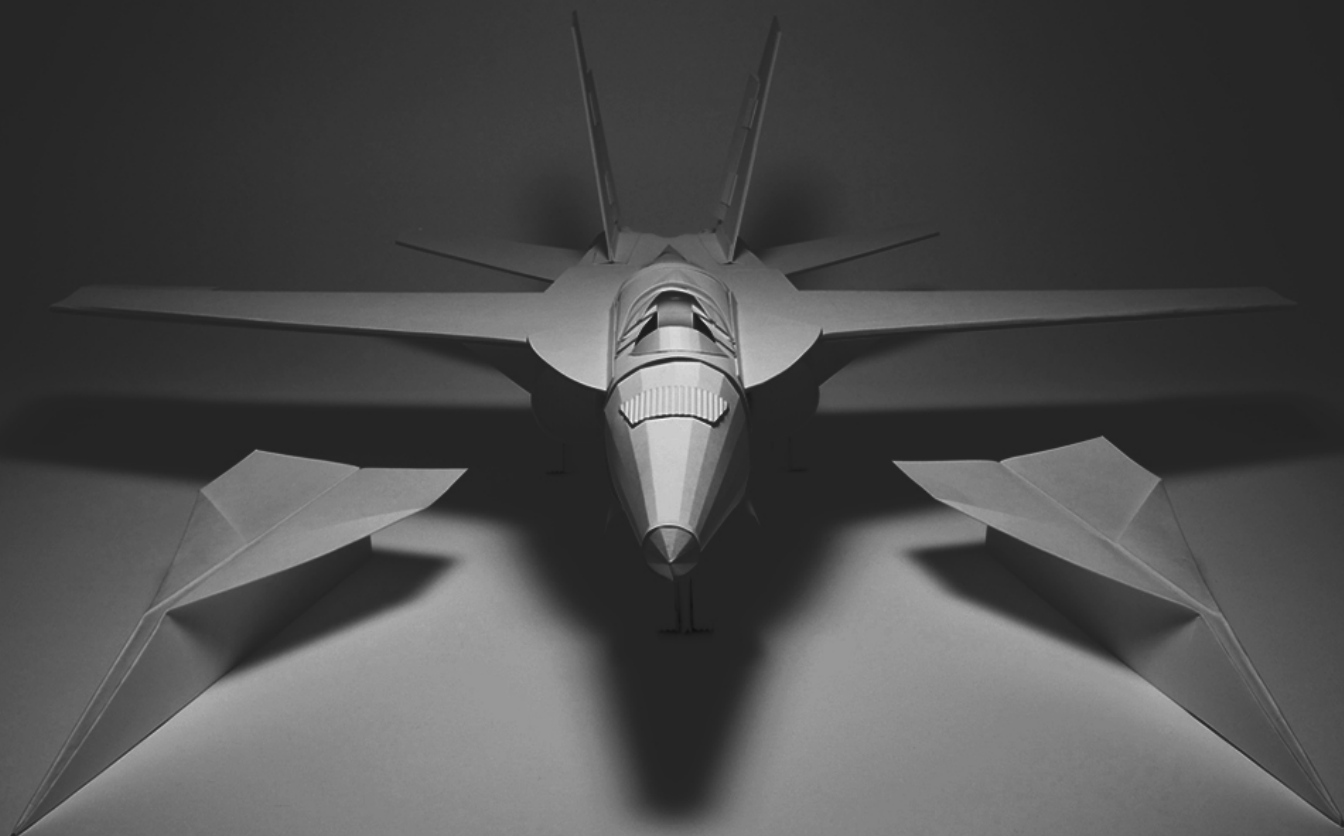
La divulgation d'un tel rapport, un an après son envoi, est préoccupante. Elle constitue un marqueur supplémentaire d'une procédure de remplacement qui s'illustre depuis le départ par ses irrégularités. La liste est longue : défections de deux candidats sur 5 (Saab et Boeing) de la procédure dénonçant un marché public tronqué, contre-offre légalement questionnable de l'avionneur Dassault qui s'est affranchi des « règles de concurrence » demandée par la Belgique, dissension au sein du Gouvernement sur la direction à prendre, prix du contrat sous-évalué. Le tout dans une opacité la plus totale.

L'on est pourtant en droit d'attendre de ce « contrat du siècle », autre chose que la « négligence » que le Ministre Vandepuut vient d'imputer à la Défense pour se dédouaner de la divulgation tardive du rapport de Lockheed Martin. Derrière ce projet de remplacement, dont les répercussions économiques impacteront deux générations de contribuables belges, c'est un réel débat public qui doit finalement être organisé. Un débat

transparent, démocratique et inclusif. Un débat où les questions innombrables soulevées par un tel contrat trouvent enfin des réponses : Comment justifier une telle dépense, alors même que les budgets alloués à la justice, à l'environnement, à la lutte contre la pauvreté, à la solidarité internationale, à la mobilité sont systématiquement rabotés ? Les interventions militaires auxquelles la Belgique veut manifestement encore participer permettent-elles réellement de construire un monde plus stable et plus en paix ? Pourquoi les autres moyens – pourtant moins coûteux en argent et en vies humaines et réellement constructifs – de travailler à la paix ne sont-ils pas pris en compte par notre gouvernement ? En quoi la capacité d'export nucléaire des F16 et de leurs potentiels remplaçants oriente-t-elle le (non-) débat politique ? Quelques interrogations, parmi d'autres, que tout citoyen belge peut légitimement soulever, et qui restent aujourd'hui lettre morte même après la demande d'entrevue, restée lettre morte, que la plateforme « Pas d'avions de chasse » a demandé au Premier ministre au mois de novembre 2016, forte des 37.000 signatures citoyennes récoltées à cet effet.

Les 130 associations membres de la plateforme « Pas d'avions de chasse » demandent, plus que jamais, l'arrêt immédiat d'une procédure manifestement irrégulière, dont les enjeux budgétaires et politiques colossaux ne peuvent se passer de l'ouverture d'un débat public à la mesure des conséquences qu'elle ne manquera pas d'engendrer.

Samuel Legros, CNAPD - Pour la plateforme « Pas d'avions de chasse »



Participez à l'action du 22 avril : «Stop à la procédure de remplacement des F16 !»

Nos F16 peuvent-ils, oui ou non, encore voler ? Le Ministre de la Défense Vandepuut était-il, oui ou non, au courant des informations du commandement de l'armée ? L'armée est-elle en train de jouer avec l'argent des contribuables en voulant outrepasser ce qu'il reste de débat démocratique ?

Et ceci alors que :

- Le budget de la défense représente déjà près du double du budget de la Justice qui continue à subir des économies drastiques
- 16% de la population en Belgique vit sous le seuil de pauvreté
- La Belgique ne réalise pas ses engagements dans la lutte contre le dérèglement climatique
- Notre gouvernement économise des milliards sur les transports en commun, malgré les embouteillages gigantesques et la pollution
- Notre gouvernement n'a pas fait le bilan des 40 ans d'utilisation des F16

La plateforme « Pas d'avions de chasse » appelle une nouvelle fois à un arrêt immédiat de la procédure de remplacement des F16 et à l'organisation d'un débat public large sur la nécessité de remplacer les avions de combat F16.

Vous aimeriez que vos impôts soient investis dans les besoins de la population et de la planète plutôt que dans l'achat d'un outil militaire cher et inutile ? Rejoignez alors l'action du dimanche 22 avril.

Rendez-vous le dimanche 22 avril à 14h, Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, Métro Mérode.

Dans le Port d'Amsterdam y a des marins qui chantent, dans le Port d'Anvers y a des blindés US qui débarquent...

Ces dernières semaines dans les médias belges on entend surtout parler de l'empoisonnement de l'espion russe à Londres, et de l'expulsion des diplomates russes qui a suivi cette affaire. D'autres informations, parfois primordiales, sont mises au second plan.

On a pu aussi être au courant d'un rapport de Lockheed Martin concernant les avions F16, expliquant que les F-16 sont loin d'être obsolètes, comme assuré depuis des mois et des années, par le gouvernement et le Ministre de la Défense Belge, pressé de signer l'accord d'achat des F35, (Chasseur furtif américain, capable de transporter de nouvelles bombes nucléaires). Le rapport sur les F16 indique que les anciens avions de chasse peuvent voler encore sans problèmes entre 6 à 27 ans, mais ils ne peuvent pas transporter ces nouvelles bombes. A ce propos, selon la presse, le gouvernement Michel aurait demandé des éclaircissements au Ministère de la Défense.

Mais dans l'avalanche des news qui concernent notre société, les informations sur le débarquement prochain des blindés de Fort Hood à Anvers sont quasi inexistantes.

Philippe Régnier, envoyé spécial du journal Le Soir au Texas, s'est rendu à Fort Hood, la plus grande base militaire du monde occidental, et selon ses informations " la base accueille plus de 72.000 personnes et s'étend sur 886 km2, un peu moins que toute la province du Brabant Wallon". Une vraie ville, avec toutes les commodités, des avenues à trois bandes de circulation dans les deux sens, des écoles, chapelles, hôpital, aéroport, cinéma, etc.....

Le journaliste a rencontré le lieutenant-colonel Eric Christiansen, "en charge de la logistique pour la 1re brigade blindée de la 1re division de cavalerie de Fort Hood" récemment rentré d'Europe, d'Anvers plus exactement. Le lieutenant explique que "C'est par ce point d'entrée (en Belgique) que doivent débarquer à la fin avril, début mai, des centaines de tanks, véhicules blindés et containers de la brigade, acheminés par bateaux en Europe, (selon lui) un sacré mouvement de heavy metal". Il continue en expliquant des choses assez intéressantes, qui n'ont rien à voir avec des accords de pactes de non agression, comme par exemple, "d'Anvers ce charroi sera amené a destination par trains, camions et berges fluviale vers la Pologne. Cela demande beaucoup de coordination, d'anticipation. L'Arme belge aidera", note Christiansen. Par ailleurs, selon le major général Douglas Chalmers, l'envoi d'armes de guerre en plus de 3.300 soldats est seulement "un exercice de projection de force. La sécurité de l'Europe est d'une importance absolue pour la sécurité des Etats-Unis" déclare t-il.

Les militaires seront déployés en Allemagne, en Roumanie et en Bulgarie. Plus tard les 'courageux' guerriers feront des

exercices militaires en Slovaquie, Géorgie et en Hongrie, mais ces militaires assurent "qu'ils ne se focalisent pas sur la Russie".

Depuis sa création, l'OTAN a profité de n'importe quelle occasion pour grandir et faire de plus en plus de guerres qui n'ont jamais conduit à quoi que ce soit de bien ou d'humanitaire. Au contraire, c'est la misère, la terreur, et la destruction la plus totale qui ont pris place dans des pays qui n'avaient bien entendu pas besoin de cela.

Et face à cette situation d'une absurdité sans nom, même le Président de l'Institut fédéral allemand des hautes études de sécurité, le docteur Karl Heinz Kamp, développe une explication dans son livre "Why NATO needs a new strategy concept". Il explique que " L'une des principales raisons qui font de L'OTAN une alliance crédible, réside dans sa capacité d'adaptation face aux changements politiques."

En ce qui concerne la sécurité coopérative une série de mesures visant à améliorer la capacité de défense de L'OTAN ont été signées en septembre 2014 lors du Sommet Otan au pays de Galles avec les pays membres et même avec des Etats qui n'en font pas partie, incluant des partenaires comme l'O.N.U et l'U.E. En Juillet 2016, au sommet de Varsovie les mesures ont été améliorées et adaptées.

Mais l'auteur prévient, "Il faut tenir compte du fait que les Etats-Unis ont mis au point (et continuent de développer) un approche révisionniste en encourageant un retour aux stratégies employées pendant la guerre froide, à savoir, les concepts de nature essentiellement militaires. Cela pourrait provoquer une réaction en chaîne qui entraînerait le développement des hostilités."

Le Comité de Surveillance OTAN n'arrête pas de répéter à tous ceux qui ne comprennent pas la situation actuelle, "La Russie n'est pas notre ennemie".

Patricia Villalon, 1.4.2018

La libération de la Ghouta, un coup dur pour l'Otan et sa Coalition

La Ghouta Orientale n'est pas un "quartier rebelle" de Damas. Depuis 2012, cette région, aux alentours de la capitale Damas était sous le joug de plusieurs bandes fascistes islamistes, armées, conseillées et financées par la Coalition Internationale Contre le terrorisme", laquelle est composée par la plupart des Etats membres de l'Otan et de ses partenaires en Afrique du Nord, au Proche et Moyen Orient.

Il n'y a pas de groupes rebelles, ni de "rebelles modérés", mais diverses milices privées terroristes, dont le mouvement Jaych al-Islam, l'Armée syrienne libre, le Front Al-Nosra.

Il n'y a pas de Régime, comme le disent avec arrogance les medias, mais bien le Gouvernement de la République syrienne, pas de Tyran, mais bien un Président élu, Bachar Al Assad. Et des élections en 2016 dans les parties de la Syrie non envahies par la Coalition Internationale et ses exécutants

Il n'y a pas de Forces Armées du Régime, mais bien une armée régulière gouvernementale, qui a d'ailleurs payé très cher (au moins 80.000 morts entre 2011 et 2016) sa loyauté à la République syrienne et à l'intégrité de son pays.

Les media occidentaux se sont déchainés, une fois de plus, pour répercuter les habituelles accusations "d'usage d'armes chimiques" par les forces militaires gouvernementales, "de massacre de milliers de civils". Ils n'ont pas manqué d'ajouter sans scrupules les mensonges les plus grossiers.

Le gouvernement de Bachar et le parlement syrien sont allés au pouvoir après des élections. Les dernières élections législatives syriennes, organisées le 13 avril 2016, ont été remportées par le parti Baas de Bachar al-Assad et ses alliés, qui ont eu 200 parlementaires sur 250 sièges. Elles ont eu lieu en pleine guerre dans la partie de la Syrie qui n'était pas envahie par la Coalition Internationale et les bandes terroristes islamistes. Un front s'est constitué pour défendre la Constitution syrienne, entre le Baas et une partie des mouvements d'opposition qui manifestaient contre le gouvernement de 2011.

Le gouvernement de Bachar Al Asad a pleinement le droit et la légitimité de constituer les alliances qu'il estimait nécessaire pour se défendre. L'Alliance avec la Russie ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui, mais déjà de l'époque de l'URSS et elle a représenté un facteur essentiel pour faire face à l'invasion occidentale et de ses alliés les plus réactionnaires au Moyen et Proche Orient, comme l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Emirats Arabes Unis, Israël.

En 1967, Israël a envahi, et ensuite annexé une partie de la Syrie, le plateau du Golan, à partir duquel il harcèle en permanence le territoire syrien et n'hésite pas à s'allier et soutenir matériellement les milices terroristes islamistes. Sa domination du plateau du Golan lui donne le contrôle de très grandes réserves d'eau de la Syrie.

En intervenant aux côtés du gouvernement syrien, la Russie, sous la présidence de Poutine, et grâce à son armée et forte du soutien de

la majorité de sa population, a renoué avec la tradition de solidarité internationale de l'époque soviétique, et n'a pas seulement défendu des intérêts économiques immédiats. Lors des dernières élections présidentielles en Russie, c'est important de voir que les groupes d'opposition qui faisaient campagne pour que la Russie retire son soutien à la Syrie, n'ont reçu aucun appui.

L'accaparement du pétrole ou du gaz syrien ne présente aucun intérêt pour la Russie. Par contre, c'est très important d'avoir fait face aux puissances occidentales, dont principalement, mais pas seulement, les Etats-Unis, qui croyaient pouvoir continuer en toute impunité leurs invasions, leur domination économique et militaire sur le monde, fragmenter et détruire des pays entiers, comme en Yougoslavie, en Afghanistan, en Libye, en Irak, au Yémen, en Palestine, provoquer le chaos et la misère absolue partout où ils portaient leurs guerres "humanitaires".

Les puissances capitalistes doivent recourir chaque fois plus à des moyens technologiques ultra sophistiqués, à la cyber-guerre, aux drones, aux bombardiers chargés d'armes nucléaires très puissantes, pour compenser le refus des gens de faire la guerre. Elles ont aussi recours à l'organisation mondiale de bandes fascistes, peu importe que ces terroristes se nomment "Etat islamique", fous de Dieu, Daesh ou Al Nosra, pour former des milices privées. Ce sont ceux-là que les media et les "experts" en tout genre nomment "les radicalisés". Il faut aussi se rappeler que les premiers contingents de ces terroristes étaient des Afghans qui ont servi de "légion étrangère" dans l'invasion de l'Afghanistan en 2001, et les plus nombreux parmi ces soi-disant djihadistes sont des Tchétchènes, qui combattaient l'Union Soviétique, et non pas des musulmans arabes, ni des "rebelles modérés" libyens, syriens ou irakiens.

Mais la guerre en Syrie n'est pas pour autant sur sa fin. En Afghanistan, après 17 ans d'occupation par les puissances impérialistes, organisées par l'Otan, celles-ci ne sont pas parvenues à s'imposer ni à apporter le moindre progrès économique ou social dans ce pays. Mais elles ne se retirent pas de ce pays même si cela leur coûte des milliards de dollars de soutenir à bout de bras une armée afghane qui est la seule source d'emploi pour le peuple afghan. Chaque conflit armé dans le monde actuellement devient très vite une guerre "mondiale" et cette guerre est loin d'être "une Guerre Froide". En Syrie, c'est aussi une confrontation mondiale qui se joue.

Claudine Pôlet, 4.4.2018

« L'OTAN devra répondre de ses crimes »

Ci-dessous, une interview de Maître Jan Fermon conseil du citoyen libyen Khaled El Hamidi, parue en mars 2018 dans «Le Drapeau Rouge»



Le 23 novembre de l'année passée, la Cour d'Appel de Bruxelles déclarait irrecevable l'Appel introduit par les conseils du citoyen libyen Khaled El Hamidi, visant à obtenir la condamnation de l'OTAN pour la mort de son épouse et de ses 3 enfants lors de l'intervention militaire contre la Libye, coordonnée par cette organisation, sous prétexte de protéger la population soi-disant "menacée" par le gouvernement du Colonel Kadhafi. Khaled El Hamidi n'a pas l'intention de baisser les bras et compte continuer son combat pour que justice soit faite. Dans la conviction que la signification de ce procès, sur le plan humanitaire et politique, va bien au-delà du cas de la famille Hamidi, nous avons cru intéressant de nous entretenir avec son avocat Maître Jan Fermon.

Le DR.- La tragédie vécue par la famille Hamidi a eu lieu il y a presque six ans en Libye. L'appelant, Monsieur Khaled El Hamidi est de nationalité libyenne et ne réside pas en Belgique. Qu'est-ce qui explique que ce soit à Bruxelles que sa demande soit traitée et que vous soyez son conseil ?

Me JF.- L'histoire est un peu compliquée. En fait j'ai eu connaissance du dossier grâce à des collègues américains qui font partie de l'Association Internationale de Juristes démocrates (AIJD) dont j'assume la présidence. Sur le plan juridique, il faut dire que la loi belge, notre code judiciaire, permet de poursuivre une institution dont le siège se trouve en Belgique si elle a causé tort à quelqu'un peu importe où il se trouverait dans le monde. Ceci implique naturellement le droit de la victime à bénéficier de réparation si la procédure

en justice le décide ainsi. Ce qui explique qu'avec l'accord de Monsieur Khaled El Hamidi nous avons lancé la requête contre l'OTAN vu que nous estimons que cette institution doit assumer les conséquences de son comportement.

Le DR.- Cette intervention militaire contre le gouvernement libyen fut soutenue par le gouvernement belge, approuvé par une large majorité du parlement fédéral incluant les socialistes et les écologistes, et mettait en application une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'aviation belge a d'ailleurs participé aux bombardements. Pourquoi dans ce cas, la plainte de M. Hamidi ne fut-elle pas plutôt portée contre l'Etat belge ou même contre les Nations Unies ? Pourquoi précisément contre l'OTAN dont la participation n'est même pas mentionnée dans les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de Sécurité ?

Me JF.- Vous avez raison de dire que notre pays a participé à l'opération militaire contre la Libye et son gouvernement mais on ne peut pas diriger notre action contre ce pays pour une série de raisons. Tout d'abord ce procès n'est pas un procès à propos de la guerre en général mais d'un fait précis: le bombardement d'un habitat avec comme conséquence le mort d'une famille. Même si nous n'avons aucun doute sur la participation de la Belgique dans cette agression, nous n'avons par contre aucune information sur la nationalité de l'avion de chasse qui a bombardé la maison de Monsieur Hamidi. Cela aurait pu être un avion de chasse belge, français anglais ou même qatari. D'autre part, il eût été très difficile, et surtout très peu efficace sur le plan juridique, de lancer une procédure contre les Nations Unies. Certes, à l'origine de l'intervention militaire, on trouve la résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies mais cette résolution fut le produit d'une décision politique des cinq pays membres du Conseil que ce dernier ne fit que formaliser. Plus important encore, y compris sur le plan politique, il convient de ne pas confondre la nature de ces deux institutions : l'OTAN est une organisation militaire vouée à des projets d'agression tandis que les Nations Unies, entité éminemment civile, ont été créées au lendemain de la deuxième guerre mondiale comme, en quelque sorte, témoignage de la défaite du fascisme. L'OTAN ne serait que trop contente si l'on visait les Nations Unies puisque cela reviendrait d'une certaine manière à lui retirer toute responsabilité. Elle n'aurait fait "qu'obéir" aux ordres des NN. UU. De plus, il y a la question de l'immunité des institutions internationales. Nous verrons plus tard que cette question de l'immunité est l'argument principal de l'OTAN pour rejeter notre requête. Or si l'immunité de l'OTAN peut être contestée (c'est ce que nous faisons), il serait bien plus difficile de le faire s'agissant des Nations Unies.

Le DR.- Par ailleurs la résolution 1973, qui a servi de couverture aux bombardements, n'autorise à aucun moment l'usage de la force; la seule phrase qui pourrait, faisant appel à une interprétation particulièrement imaginative, être utilisée pour justifier les bombardements est le passage concernant la "Protection des civils" qui stipule: "(...) Autorise les Etats membres (...) à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque...". Ne croyez-vous pas que cette extrême ambiguïté pose problème et qu'elle fut utilisée de manière abusive par les intervenants militaires?

Me JF.- Tout à fait d'accord avec vous. C'est cette ambiguïté qui a facilité le dévoiement de l'esprit de la résolution et là, je comprends votre approche sur une éventuelle responsabilité du Conseil. Mais ici je pense que le problème est plus politique que juridique. Ce choix d'une formulation évasive fut, à mon avis, tout à fait délibéré pour obtenir le vote de la Russie et de la Chine au Conseil de Sécurité et ces deux pays sont tombés dans le piège. Ils ont appris la leçon par après, comme on peut le constater lorsqu'on observe leur comportement lors des décisions et débats qui ont eu lieu dans le contexte de la crise syrienne

Le DR.- Comment expliquez-vous la position de l'Etat belge dans ce procès? Non seulement "il s'invite" (via le mécanisme "d'intervention volontaire") mais il développe un argumentaire de soutien sans faille à l'OTAN employant souvent des énoncés que la réalité libyenne ne cesse de démentir jour après jour..?

Me JF.- En effet, lorsque la requête fut lancée contre l'OTAN, la Belgique n'avait pas à se sentir concernée. En fait, elle s'est lancée pour protéger l'OTAN dans un geste de solidarité assez curieux. On aurait pu attendre qu'un tel rôle soit joué par des pays comme l'Allemagne ou la France dont le poids politique et militaire n'est pas à comparer avec celui de notre pays. On aurait aussi pu comprendre si le dossier concernait, disons, le Congo. Mais ici, il s'agit de la Libye et à ma connaissance notre pays n'a jamais eu de liens historiques (comme l'Italie par exemple) avec ce pays; que je sache elle n'a pas non plus d'intérêts significatifs d'aucun ordre.

Pour comprendre cette démarche politique de notre gouvernement, certains se souviennent du fait que lors de la deuxième guerre du Golfe certaines plaintes ont été déposées chez nous contre les agissements des forces américaines. Ces tentatives ont déclenché la fureur de l'administration américaine qui a menacé de boycotter commercialement notre pays (on parlait alors d'interdire l'importation des gaufres belges comme ce fut le cas avec le vin français à ce moment là). Le gouvernement américain aurait également menacé de retirer la certification de sécurité au Port d'Anvers; mesure qui aurait eu de graves conséquences commerciales et économiques pour notre pays. Des sénateurs américains ont même songé à présenter un projet de loi menaçant contre notre pays (la presse américaine l'avait même dénommé "Brussels invasion

Act"). Pire encore, sur le plan symbolique et économique, l'OTAN aurait alors fait part de son mécontentement au gouvernement belge menaçant de délocaliser son siège d'Evere en Roumanie, c'est-à-dire une menace directe ou indirecte sur une dizaine de milliers de personnes travaillant au service de cette organisation. La Belgique agirait donc sous une sorte de lourde pression venant du Pentagone. Personnellement j'estime que ces explications sont plutôt de façade. Le vrai problème, dans sa profondeur, est que notre diplomatie a toujours, ou presque, fait preuve d'une indéfectible allégeance aux vœux de la Maison Blanche et d'une vocation atlantiste très marquée. En ce sens, Didier Reynders n'est que l'héritier et continuateur de Paul Henri Spaak et Willy Claes.

Le DR.- En effet, on peut comprendre que l'Etat belge puisse ne pas accepter que le bombardement qui a décimé la famille Hamidi ait été délibéré mais de là à ne reconnaître aucune responsabilité de l'OTAN, à ne pas reconnaître ne fut-ce qu'une négligence grave dans la gestion de son intervention militaire, n'est-ce pas particulièrement étonnant et choquant ?

Me JF.- En effet, la position de l'Etat belge dans ce procès dépasse l'entendement. Ses avocats au procès savent parfaitement que l'OTAN a eu à sa charge la coordination des opérations militaires lors de l'intervention en Libye. L'OTAN avait, notamment, la responsabilité du choix des cibles pour les bombardements. Par ailleurs, même si la commission d'enquête des Nations Unies chargée d'étudier et d'évaluer la phase militaire de l'intervention a conclu que dans l'ensemble les attaques militaires ont été faites avec le souci d'épargner les civils (vu l'orientation politique du Secrétariat Général des Nations Unies on pouvait difficilement attendre une autre tonalité..), elle a néanmoins spécifié dans son rapport que l'OTAN n'a jamais fourni les éléments nécessaires pour expliquer ou justifier le choix des cibles. Or il est parfaitement établi que la maison de mon client n'avait aucun statut ni intérêt militaire. Il s'agissait d'un quartier de maisons autour d'un parc de jeu pour enfants, d'une piscine, de jardins fleuris. Confronté aux faits qui ont eu lieu sur le terrain, deux possibilités apparaissent : ou bien il s'agit d'une grave négligence professionnelle des responsables de la direction des opérations (en l'occurrence l'OTAN) ou bien d'une ciblage délibéré. Cette dernière hypothèse prend forme et crédibilité si l'on tient compte du fait que le père de M. Hamidi était un général libyen très proche politiquement du Colonel Kadhafi et que sa sœur est mariée à un des fils du guide libyen. A cela peut s'ajouter un fait quelque peu troublant : l'après-midi du jour du bombardement s'était tenue une fête pour l'anniversaire d'un des enfants. Le bombardement eut lieu tard le soir.. Il pourrait alors y avoir eu intention de viser des proches de la famille du président libyen, en particulier ses enfants, en se disant qu'ils seraient restés à la maison après la fête enfantine ?

Le DR.- ..et en quoi se fonde l'argumentaire de la partie belge et par après de la Cour pour rejeter les responsabilités de l'OTAN dans la mort de membres de la famille Hamidi et dans la destruction de son patrimoine.

Me JF.- Comme vous le savez, l'OTAN ne daigne même pas assister au procès. On est incliné à dire qu'ils se sentent assez bien défendus par la Belgique et n'estiment pas nécessaire de se déplacer. Sur le plan juridique, ils arguent bénéficier d'un statut d'immunité qui fait qu'aucun état, aucune organisation ou personne ne pourrait les attaquer en justice, et ce sur base de la Convention d'Ottawa signée en 1951 qui lui attribue cette immunité. Sauf que ce que l'OTAN et ses défenseurs, en l'occurrence belges, oublient de dire c'est que cette immunité pourrait avoir effet si l'organisation immune avait prévu des mécanismes en son sein de manière à délibérer et juger des situations où des tiers pourraient être victimes "collatérales" de ses actions. C'est justement cette condition qui est clairement établie dans les arrêts de la Cour de cassation belge qui stipule que l'immunité d'une organisation internationale peut être ignorée ou annulée lorsque l'organisation qui y prétend en bénéficier n'a prévu d'installer en son sein des procédures de résolution de conflits, controverses ou réclamations. Or ces mécanismes n'existent pas et n'ont jamais existé, dans l'OTAN. Situation qui fait que notre démarche contestant cette prétendue immunité garde toute sa force.

Il convient de noter à ce propos que l'OTAN a commencé à se rendre compte de ce vide juridique dans son fonctionnement. C'est ainsi qu'en Afghanistan, ils ont construit un système de réparations pour des bavures causées aux civils ou à leurs patrimoines suite à leurs interventions armées. Ils indemnisent les victimes avec des sommes en dollars, souvent dérisoires. Mais ici, dans le cas libyen, ils s'obstinent devant la Cour, avec l'aide de la représentation belge à refuser toute ouverture sur la question de l'immunité parce qu'ils savent que ceci pourrait les placer devant les tribunaux avec le statut peu enviable d'accusés.

Le DR.- Nous vivons une époque caractérisée par l'interventionnisme militaire sans retenue et sans le moindre respect des normes du droit international. Depuis les guerres d'Irak, de Yougoslavie, de Libye, de Syrie etc. le nombre des victimes civiles innocentes ne fait que grandir. Dans ce

contexte quelle suite attendez-vous du procès en cours et y-a-t-il des perspectives d'une éventuelle source de jurisprudence?

Me JF.- Il m'est difficile de faire des pronostics en ce qui concerne l'issue même de ce procès. De toute façon avec ce que j'ai pu avoir comme expérience professionnelle et de culture politique, je suis de ceux qui croient que l'administration de la justice n'est jamais loin du rapport de forces politiques. Bien entendu, il peut y avoir des juges qui osent de temps en temps aller à contrecourant de la prédominance idéologique du système mais ce sont des cas exceptionnels. En général, c'est le système qui "dicte" à la justice et le fait en harmonie avec l'orientation politique dominante dans le pays surtout lorsqu'il s'agit des cas particulièrement sensibles et celui-ci en est un, sans aucun doute. En effet, si l'OTAN devait être condamnée, ce serait le commencement d'une jurisprudence qui pourrait servir pour la multitude de cas qui s'annoncent partout dans le monde tellement les interventions militaires se généralisent, comme vous le dites. Et il me paraît très difficile que cette organisation, le gouvernement américain et le gouvernement belge soient disposés à accepter ce risque. Face à cela, le rôle des opinions publiques et leur mobilisation est essentiel. Ce sont elles, et non pas les juges ni les avocats, qui font l'histoire.

Sur ce point, il convient de souligner l'importance des initiatives que prend mon client. Il est en train de faire de son cas, un cas emblématique et de le prolonger en contactant d'autres victimes civiles de la barbarie militaire qu'a connue son pays lors de la guerre tout à fait illégale dont il fut victime durant l'année 2011. Avec la perspective d'associer d'autres victimes de scénarios semblables qui ont eu lieu dans d'autres pays. Ce qui pourrait devenir un levier citoyen forgé par la révolte de simples gens qui refusent tout simplement de s'incliner devant la force des puissants.

Propos recueillis par Vladimir Caller, mars 2018
www.drapeaurouge.be

S'INSCRIRE ET COLLABORER À LA MAILING LISTE ALERTE OTAN

Le Comité Surveillance OTAN anime une liste d'information par e-mail, où sont publiés régulièrement infos, analyses et commentaires relatifs à la politique de guerre de l'Alliance Atlantique. Nous invitons tous les lecteurs intéressés à s'y inscrire et à collaborer à cette recherche de documentation qui est indispensable pour comprendre la nature de l'Otan, les rapports de force en son sein, ses actions publiques et autres, ses objectifs réels, son fonctionnement tentaculaire, ses réseaux et partenariats.

- **Pour s'inscrire, envoyez un e-mail vide à alerte_otan-subscribe@yahoogroupes.fr.**
- **Pour collaborer, soit vous envoyez directement votre message à alerte_otan@yahoogroupes.fr, soit vous l'envoyez à info@cso.org et les modérateurs du CSO feront le nécessaire pour sa publication.**

Quelle sécurité? Quelle défense? Quid de l'Otan?

Alerte Otan a ouvert ses pages aux amis lecteurs et militants pour comprendre ensemble les évolutions chaque fois plus militaristes et guerrières de l'UE et de l'Otan et pour échanger nos différentes idées afin de construire l'alternative politique conduisant à l'Europe de paix, de solidarité et de progrès social à laquelle nous aspirons.

Notre outil pour exprimer ces idées est notre bulletin Alerte Otan auquel vous pouvez écrire (info@csotan.org), et notre mailing list à laquelle vous pouvez vous inscrire (en envoyant un e-mail vide à alerte_otan-subscribe@yahoogroupes.fr)

Dans le numéro 67 de Alerte Otan, nous avons publié un article de Nicolas Bárdos-Féltronyi, collaborateur du CSO. Dans ce numéro 68, vous trouverez un nouvel article de Manlio Dinucci, co-fondateur de NoToNato en Italie ainsi qu'un texte de Yves-Jean Gallas, du Mouvement de la Paix Français.

Union européenne = "Espace Schengen" pour les forces Otan

La Commission européenne a présenté le 28 mars le Plan d'action sur la mobilité militaire, «En facilitant la mobilité militaire à l'intérieur de l'Ue, nous pouvons réagir plus efficacement quand surgissent les défis» - explique la représentante des affaires étrangères de l'Union, Federica Mogherini. Même si elle ne le dit pas, évidente est la référence à «l'agression russe».

Le Plan d'action a été réalisé non pas par l'Ue, mais par le Pentagone et par l'Otan. En 2015, le général Ben Hodges, commandant des forces terrestres étasuniennes en Europe (U.S. Army Europe), a requis l'institution «d'un Espace Schengen militaire» afin que les forces USA, pour faire face à "l'agression russe", puissent se déplacer avec la plus grande rapidité d'un pays européen à l'autre, sans être ralenties par des règlements nationaux et des procédures douanières. Cette requête a été faite précisément par l'Otan : le Conseil Atlantique-Nord, réuni le 8 novembre 2017 au niveau de ministres de la Défense, a demandé officiellement à l'Union européenne d'"appliquer des législations nationales qui facilitent le passage de forces militaires à travers les frontières" et, en même temps, d'"améliorer les infrastructures civiles de façon à les adapter aux exigences militaires".

Le 15 février 2018, le Conseil Atlantique-Nord au niveau de ministres de la Défense a annoncé la constitution d'un nouveau Commandement logistique Otan pour "améliorer le mouvement en Europe de troupes et équipements essentiels à la défense".

À peine plus d'un mois après, l'Union européenne a présenté le Plan d'action sur la mobilité militaire, qui répond exactement aux requêtes établies par le Pentagone et par l'Otan. Il prévoit de "simplifier les formalités douanières pour les opérations militaires et le transport de marchandises dangereuses de type militaire".

Ainsi se prépare "l'Espace Schengen militaire", avec la différence que ce ne sont pas des personnes qui circulent librement mais des chars d'assaut. Mais déplacer des blindés et autres véhicules militaires sur route et sur voie ferrée n'est pas la même chose qu'y faire circuler des véhicules et trains normaux. On doit pour cela supprimer "les actuelles barrières à la mobilité militaire", en modifiant "les infrastructures non adaptées au poids et aux dimensions des

engins militaires, notamment ponts et voies ferrées présentant une insuffisante capacité de charge". Par exemple, si un pont n'est pas en mesure de supporter le poids d'une colonne de blindés, il devra être renforcé ou reconstruit.

La Commission européenne "identifiera les parties du réseau trans-européen des transports adaptées au transport militaire, en établissant les modifications nécessaires". Celles-ci devront être effectuées le long de dizaines de milliers de kilomètres du réseau routier et ferroviaire. Cela demandera une énorme dépense à charge des pays membres, avec une "possible contribution financière Ue pour ces opérations". Ce sera de toutes façons toujours nous, citoyens européens, qui paierons ces "grandes oeuvres", inutiles pour des usages civils, avec de conséquentes coupes dans les dépenses sociales et les investissements en oeuvres d'utilité publique.

En Italie, où se raréfient les fonds pour la reconstruction des zones sinistrées par les tremblements de terre, on devra dépenser des milliards d'euros pour reconstruire des infrastructures adaptées à la mobilité militaire. Les 27 pays de l'Ue, dont 21 appartiennent à l'Otan, sont maintenant appelés à examiner le Plan. L'Italie aurait donc la possibilité de le rejeter. Ce qui cependant signifierait, pour le prochain gouvernement, s'opposer non seulement à l'Ue mais à l'Otan sous commandement USA, en commençant à se détacher de la stratégie qui, avec l'invention de la menace russe, prépare la guerre, véritable celle-là, contre la Russie.

Ce serait une décision politique fondamentale pour notre pays mais, étant donnée la sujétion aux USA, elle reste dans le domaine de la politique-fiction.

Manlio Dinucci, 3 avril 2018 - Traduit par M-A Patrizio



En marche vers une armée européenne ?

Dès sa campagne électorale, Emmanuel Macron a annoncé son intention de relancer l'Union Européenne (UE), selon lui en panne, au moyen du développement de l'Europe de la Défense. On a pu voir ensuite tous les signes manifestes de sa volonté de militariser sa fonction et sa politique au travers de discours et de symboles. Cette intention a été réaffirmée à la suite des premiers propos de Donald Trump contre l'OTAN¹.

L'idée d'une armée européenne et d'une Europe de la Défense a émergé très vite après la seconde guerre mondiale et la mise en place des premières structures interétatiques dans la logique du traité de Paris de 1951, au même titre que la CECA (Communauté européenne du charbon et pour l'Acier) de 1952. La question du réarmement de l'Allemagne avait été à cette époque au cœur du débat. Le Mouvement de la Paix avait alors mené campagne pour s'opposer à ce projet.

On ne peut pas disjoindre les accords franco-allemands concernant la Défense d'une remise à jour annoncée récemment par E. Macron et A. Merkel du Traité de l'Élysée, signé par C. de Gaulle et C. Adenauer en 1963, instituant les bases politiques de l'amitié entre les deux peuples et de leur coopération.

Dans sa version actuelle et dans son évolution future proposée, l'Europe de la Défense repose fortement sur la coopération entre la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne.

Cette dernière est en train de s'aligner sur le diktat Otanien et de passer d'ici à 2 ou 3 ans de 1,2% du PIB à 2%. Business is business, elle a conditionné sa participation à ce processus d'intégration à l'augmentation de sa part dans l'industrie de la Défense.

L'Europe de la Défense concerne à la fois les opérations militaires

mobilisant des armées de nations différentes (terre, mer et air) et l'intégration européenne de l'industrie d'armement (comme Nexter pour les chars mais aussi des avions, des drones, tous véhicules terrestres, des navires, du porte-avions aux sous-marins ...), le tout dans le cadre de l'OTAN.

L'intégration européenne des industries d'armement est devenue un objectif essentiel. Celles-ci représentent un secteur très juteux. L'Allemagne s'est placée plus tardivement sur ce marché mais son développement est rapide. La France en a fait un secteur florissant de son commerce extérieur. Elles sont en concurrence directe avec leurs équivalentes étatsuniennes, au nom de l'interopérabilité, mais les cahiers de charges établis par l'OTAN favorisent les entreprises étatsuniennes et excluent de fait certains fabricants d'autre pays.

Avec le Royaume Uni

La coopération militaire de la France avec le Royaume-Uni est active au travers de 4 traités bilatéraux. Elle concerne notamment des recherches sur le nucléaire militaire et plus récemment sur des équipements comme des drones, mais elle comprend aussi des actions sur le terrain comme l'envoi d'hélicoptères Chinook en soutien de l'opération Barkhane menée par la France au Sahel (sommet franco-britannique à l'académie militaire de Sandhurst

¹ Il faut noter que les déclarations de D. Trump qui ont suivi sont revenues largement sur leur contenu initial en précisant que c'était le coût de la défense en Europe qui était en cause. Les États-Unis ont ensuite déployé de nouvelles troupes en Europe, principalement en Europe Centrale et Orientale.

du 19 janvier 2018). La présence franco-britannique en Estonie sera également renforcée. Avec le Brexit, ces accords sortent certes de l'Union Européenne mais pas de l'Europe !

Avec l'Allemagne

La question du partage par la France de son armement nucléaire avec l'Allemagne n'est plus aussi tabou que cela l'a été jusqu'à aujourd'hui. Sa faisabilité a même été étudiée par le Parlement allemand dans l'hypothèse d'un désengagement étatsunien en Europe.

Mais actuellement les accords franco-allemands concernent surtout l'aviation. Dans le cadre du commandement européen du transport aérien (EATC), la base aérienne d'Évreux (BA105), dans l'Eure, va accueillir à l'horizon 2021 la première unité aérienne binationale franco-allemande pour exploiter ensemble des appareils de transport tactique Lockheed C-130J en attendant l'Airbus A400M. Les installations sont en cours. La coopération en matière de transport aérien est présente au Sahel, en bilatéral (opérations Barkhane et MINUSMA), et pourrait doubler dans un avenir proche.

Un projet franco-allemand d'un chasseur bombardier susceptible de remplacer l'Eurofighter Typhoon et à terme le Rafale est en cours de discussion. Cela pourrait avoir aussi des conséquences sur le résultat de l'appel d'offre de la Belgique pour remplacer ses anciens F16.

Des engagements au sol au Sahel ne sont pas à exclure dans le cadre de la brigade franco-allemande.

Tutelle directe de l'Otan

Ces accords bilatéraux se placent évidemment sous la tutelle de l'Otan du fait de l'intégration des moyens militaires de toute nature et de la mutualisation des coûts. On ne peut pas séparer ces deux réalités.

Pour en tester l'efficacité, l'Otan multiplie en Europe des manœuvres sur plusieurs territoires nationaux impliquant des unités transnationales. C'est aussi un des objectifs de l'unité plurinationale prépositionnée en Estonie : elle est composée de troupes venant de plusieurs pays en plus de la France et du Royaume Uni. Des regroupements similaires sont faits en dehors

de l'Europe, notamment en Afrique, à Djibouti et à Abou Dhabi.

L'expérience des manœuvres militaires en Europe a montré que de multiples problèmes pratiques rendaient difficiles des interventions plurinationales sur les territoires successifs de plusieurs pays. Les passages des frontières ne sont pas aussi fluides que souhaités, certaines routes ou voies ferrées ne permettent pas un accès assez rapide vers un point jugé stratégique, certains ponts risquent de s'effondrer sous le poids des chars, etc. Selon l'OTAN, il faut donc que les pays européens améliorent leurs infrastructures : un nouveau programme européen, la PESCO, « Coopération structurelle permanente », a été adopté par 25 pays au sein de l'Union Européenne pour « éliminer de nombreux obstacles administratifs » et pour encadrer la mise en œuvre de la réalisation de ces conditions concrètes par chaque pays, à leurs frais bien sûr. Cela se fera sous la supervision de deux nouveaux commandements de l'OTAN : un commandement pour aider à protéger les routes de communication maritimes entre l'Amérique du Nord et l'Europe et un autre commandement pour améliorer le mouvement de troupes et d'équipements au sein de l'Europe, vers sa frontière est évidemment. Là encore, l'OTAN décide et l'UE exécute.

On peut le voir, la militarisation de l'Europe, et plus particulièrement de l'Union européenne, est en marche forcée rapide. La France d'E. Macron en est un des moteurs. Les incertitudes sur le fonctionnement de l'Otan amènent les pays européens à se doter de structures qui, à terme, pourraient permettre de se passer, au moins partiellement, du joug étatsunien.

Cette militarisation de la société fait planer de graves dangers sur le monde entier, en Europe mais aussi dans toutes les régions du monde, notamment en Extrême Orient. Actuellement, une Europe de la Défense ne peut être qu'un masque derrière lequel l'OTAN, donc les États-Unis, resterait prédominant : une politique mondiale de la paix et de la Sécurité réelle ne saurait exister en dehors des Nations Unies et dans les conditions de sa Charte.

La militarisation de la société agit contre la paix et la démocratie, la lutte contre elle est une priorité qui exige la mobilisation de toutes les forces de Paix au niveau international.

Yves-Jean Gallas pour le
Mouvement de la Paix (France) le 25.01.201

Appel aux lecteurs de ALERTE OTAN ! Abonnez-vous ! Soutenez-nous !

Votre aide financière est notre seul soutien pour continuer à publier et diffuser notre Bulletin trimestriel. Nous comptons sur vous pour apporter votre contribution pour l'année 2018 et nous remercions de tout coeur tous ceux et celles qui l'ont déjà fait.

Versement à effectuer au compte **CSOTAN – IBAN BE94 0682 4474 9114**

Le gouvernement belge doit protéger Bahar Kimyongür

Nous demandons solennellement au gouvernement de tout mettre en œuvre pour protéger le citoyen belge Bahar Kimyongür des menaces lancées contre sa personne par la Turquie.



Monsieur Bahar Kimyongür figure depuis le 10 février sur la liste des «terroristes les plus recherchés» par la Turquie. Cette liste reprend les noms de 900 personnes appartenant aux mouvements kurdes, aux organisations d'extrême-gauche et à l'Etat islamique... Pour ce qui le concerne, une récompense «pouvant aller jusqu'à un million de livres turques» (soit 214.000 euros) est désormais promise pour tout renseignement pouvant mener à la capture du ressortissant belge...

Cette mise à prix est tout simplement ignoble. Et la qualification de «terroriste» infamante. Car ce qui est en cause ici, c'est la volonté d'un Etat étranger d'exercer un droit de poursuite contre un citoyen né en Belgique, scolarisé en Belgique, vivant en Belgique. Le forfait de Bahar Kimyongür ? Avoir dénoncé, depuis des années, la situation effroyable qui règne en Turquie –la violation répétée des droits de l'Homme, la justice «aux ordres» et la répression accablant ce pays. Sans scrupules aucuns, violant les libertés constitutionnelles propres à tout Etat civilisé, le régime d'Ankara a ainsi continûment exercé des pressions sur les autorités belges pour qu'elles obligent ce militant des droits humains à faire profil bas, à se taire, à renoncer.

Acquitté en Belgique dans l'affaire dite du «DHKP-C» –où à deux reprises les juges du degré d'Appel ont reconnu son droit à la liberté d'expression–, Ankara a immédiatement réactivé un mandat d'arrêt international à la suite duquel Kimyongür

a été arrêté, puis jugé aux Pays-Bas, en Italie et en Espagne. A chaque fois, les tribunaux de ces Etats l'ont innocenté et ont défendu son droit à la liberté d'opinion, car «résister» par la parole «n'est pas un crime».

Ces derniers mois, on le sait, les choses n'ont cessé d'empirer. Prétextant une tentative de renversement du pouvoir, Recep Erdogan a fait fermer des dizaines de journaux, emprisonner plus de 50.000 opposants (en ce compris les dirigeants d'Amnesty International Turquie), et licencier des milliers de fonctionnaires. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle campagne est menée par le gouvernement turc pour «terroriser» ceux qui, à l'étranger, persistent à incriminer son autoritarisme, le règne de la force brute et les lois d'exception.

Le Belge Kimyongür est de ceux-là. Avec courage et ténacité, il a toujours fait de son mieux pour informer l'opinion publique et établir la vérité. Cela l'honore et les signataires tiennent à le lui faire savoir.

Plus que jamais, l'Etat belge doit être le garant de sa liberté d'expression et, puisque Kimyongür est désormais menacé dans son intégrité physique, l'Etat belge se doit de le protéger. Par tous les moyens nécessaires.

Ce texte a été publié sous la forme d'une Carte blanche dans le quotidien LE SOIR le 07 mars 2018. La liste des 142 premiers signataires de cet appel est disponible ici > <https://tinyurl.com/y8nbgkmv>

Signez la pétition sur petitions24.net

Lien direct > <https://tinyurl.com/y9e3tabn>